

## FICHE EXPÉRIENCE

Plate-forme régionale développement rural Rhône-Alpes

Site de proximité Aix Urfé Côte Roannaise

**Localisation de l'opération :** Communauté de Communes

**Données de cadrage :** Nb de communes : 35 / Nb d'habitants : 18 300

### **Expérience :**

**Convention de partenariat entre les collectivités et les chambres consulaires pour l'accueil et l'accompagnement de nouveaux actifs**

#### ***Contexte et enjeux pour le territoire / la structure***

L'arrêt de la baisse démographique entre les deux derniers recensements par l'apport migratoire reste une faible embellie même si elle semble perdurer. L'inadéquation entre l'offre d'emplois - d'activités (issue des entreprises locales et des potentiels en cours de mise en valeur) et les demandeurs d'emploi du territoire ainsi que le déclin démographique sur certaines communes mobilisent les élus et l'appui technique du Site de proximité.

Les potentiels existent : reprises d'activités, filière bois, tourisme, besoins non satisfaits... mais les porteurs de projets sont aujourd'hui insuffisamment nombreux. **Il s'agit de favoriser l'installation d'actifs sur des activités viables en offrant un environnement d'accueil concret et performant.**

#### ***Facteur déclenchant de l'action***

L'événement déclencheur est l'inscription des Communautés de Communes des Vals d'Aix et Isable et du Pays d'Urfé dans le dispositif d'accueil d'actifs initié par la Datar Massif central. Auparavant l'accueil de nouvelles populations et l'accompagnement des porteurs de projet se faisaient hors démarche structurée et professionnalisée.

#### ***Objectifs de l'action***

- S'engager sur les conditions favorables à l'accueil de nouvelles populations : des offres d'activités, un accueil et un accompagnement structuré
- Mobiliser les acteurs de la création d'activité et leurs dispositifs d'accompagnement de porteurs de projets
- Optimiser l'accompagnement technico-économique des porteurs de projet par une approche globale, du projet de vie

#### ***Publics visés***

Actifs, résidents ou nouvel arrivant, souhaitant créer ou reprendre une activité artisanale, commerciale, industrielle ou agricole sur les Communautés de communes.

Les nouveaux arrivants font l'objet d'un accompagnement spécifique.

#### ***Procédures et modalités d'actions***

De façon générale : l'information réciproque de chacun des membres du réseau est la base du partenariat. Chaque partie informe de la mise en place d'actions en faveur de la transmission reprise qu'elle prévoit.

Les consulaires et l'ADASEA informent les collectivités sur les chefs d'entreprises de 50 ans et plus.

Chaque partenaire est informé préalablement de toute action que l'un d'entre eux souhaite mettre en place. Ceci afin de favoriser le partenariat en amont et donner de la cohérence sur l'intervention des acteurs sur le territoire.

Les offres détectées sont mises en commun. Chaque partie informe des offres de transmissions reprises au fur et à mesure de leur détection.

#### Concernant le recensement des affaires à reprendre :

Chaque partie informe les signataires des contacts qu'elle a pu avoir avec un cédant. Chaque partie s'engageant ensuite à traiter l'information recueillie. Il s'agit d'un contact personnalisé avec le cédant concerné.

La partie diagnostic économique des affaires à reprendre est à la charge du consulat ou de l'ADASEA. Les collectivités ayant en charge le diagnostic territorial (conditions d'accueil, descriptif...). Les consuls et l'ADASEA diffusent l'offre dans leur réseau respectif, et s'engagent à accompagner le cédant. Le site de proximité la diffuse dans son réseau (Demain !, Village magazine ...)

#### Concernant les contacts avec des repreneurs éventuels :

Chaque partie informe les signataires sur tous les contacts directs qu'elle a pu avoir avec un repreneur. Les consuls et l'ADASEA s'engagent à suivre le repreneur.

Dans les relations avec la plate-forme d'initiative locale, le repreneur peut lorsqu'il soutient son dossier se faire accompagner du technicien du site de proximité.

**Les techniciens de chaque partenaire se réunissent au moins une fois tous les quatre mois pour suivre l'évolution de l'opération et répondre en commun à des problèmes pouvant être identifiés.**

Une obligation de confidentialité réciproque est mise en place.

#### ***Les partenaires associés à cette action***

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Roanne
- Chambre de Métier et de l'Artisanat du Roannais
- ADASEA de la Loire
- Plate-forme d'initiative locale LIDIE
- Les 3 Communautés de communes

#### ***Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération***

Dans le cadre de la charte d'accueil d'actifs signée par les Communautés de Communes, l'animation technique du dispositif a été confiée au Site de Proximité des Pays d'Aix, d'Urfé et de la Côte Roannaise.

Aucun moyen spécifique n'est prévu pour l'animation de la convention, chaque partenaire dégage des moyens propres lui permettant de mettre à disposition son technicien sur l'action.

#### ***Les problèmes rencontrés et solutions trouvées***

- La population locale qui ne doit pas avoir l'impression que le dispositif ne la concerne pas et que rien n'est fait pour l'accompagner.
- Les critères de compétences pour instruire les dossiers de reprise par les chambres consulaires peuvent parfois apparaître flous et imprécis dans le cas où une activité relève d'une double inscription CCI et chambre de métiers. La solution : la professionnalisation de l'agent de développement qui accompagne le porteur de projet.

#### ***Les facteurs déterminants de l'action (partenariat, démarche ...)***

- L'échange d'information sur les contacts avec les cédants et les repreneurs.
- Les habitudes de travail entre techniciens du Site de proximité et des chambres consulaires.

### ***Les résultats (quantitatifs et qualitatifs)***

- 27 Créations et 23 reprises ont été favorisées.
- Initier un tel partenariat a permis aux acteurs de mieux se connaître, de prendre des habitudes de travail communes et surtout de mesurer ensemble les problématiques et enjeux liés à la transmission reprise et à l'accueil de nouveaux actifs. D'ailleurs, ce décloisonnement de l'intervention des acteurs a conduit à poursuivre le partenariat par l'organisation d'une session d'accueil d'actif en octobre prochain.

### ***Les perspectives***

Une plus value directe du dispositif consiste dans le fait qu'aucun porteur de projet ou repreneur n'échappe aux acteurs de la création reprise. De ce fait, si le territoire n'a aucune offre correspondante aux attentes du repreneur, les acteurs institutionnels peuvent le repositionner sur une offre hors du territoire, mais toujours sur le bassin de vie roannais.

### **Contact**

Michel DESCLOUX  
Site de Proximité des Pays d'Aix et d'Urfé  
8, pré portailier  
42430 Saint Just en Chevalet  
Tél. 04.77.65.17.64 – Fax 04.77.65.17.93  
Email : [sp.aixeturfe@wanado.fr](mailto:sp.aixeturfe@wanado.fr)